

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Emera Incorporated	14 septembre 2015	Nouvelle-Écosse
Fonds TDV Lysander	14 septembre 2015	Ontario
Portefeuille géré TD – revenu	10 septembre 2015	Ontario
Portefeuille géré TD – revenu et croissance modérée		
Portefeuille géré TD – croissance équilibrée		
Portefeuille géré TD – croissance audacieuse		
Portefeuille géré TD – croissance boursière maximale		
Timbercreek Global Real Estate Fund	15 septembre 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Groupe WSP Global Inc.	9 septembre 2015	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Catégorie d'actions globales Brandes Fonds mondial à faible volatilité Lazard Catégorie revenu et croissance d'actions canadiennes Greystone Fonds en gestion commune privé d'actions canadiennes Sionna	9 septembre 2015	Ontario
Fairfax Financial Holdings Limited	15 septembre 2015	Ontario
Intact Corporation Financière	11 septembre 2015	Ontario
Keyera Corp.	10 septembre 2015	Alberta
Questrade Fixed Income Core Plus ETF Questrade World Growth and Income ETF Questrade International Equity ETF Questrade Global Total Equity ETF	10 septembre 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie d'actions américaines améliorées Sprott	9 septembre 2015	Ontario
Catégorie De Société Obligations De Sociétés Signature	11 septembre 2015	Ontario
Tricon Investment Partners Inc.	10 septembre 2015	Ontario
Vanguard FTSE All-World ex Canada Index ETF	11 septembre 2015	Ontario
Vanguard FTSE Developed ex North America Index ETF		
Vanguard FTSE Developed ex North America Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Developed Europe Index ETF		
Vanguard FTSE Developed Asia Pacific Index ETF		
Vanguard FTSE Emerging Markets Index ETF		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	8 septembre 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	8 septembre 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de	8 septembre 2015	16 octobre 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Commerce		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	8 septembre 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	8 septembre 2015	16 octobre 2013
Banque de Montréal	10 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	10 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	10 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	14 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	14 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	14 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	14 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	15 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	15 septembre 2015	27 avril 2015
Banque Nationale du Canada	8 septembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	8 septembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	9 septembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	9 septembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	14 septembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	15 septembre 2015	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	1 ^{er} septembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	1 ^{er} septembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	1 ^{er} septembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	1 ^{er} septembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	1 ^{er} septembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	2 septembre 2015	20 décembre 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	2 septembre 2015	20 décembre 2013
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	14 septembre 2015	3 décembre 2013
Enbridge Gas Distribution Inc.	8 septembre 2015	19 juin 2014
Enbridge Gas Distribution Inc.	8 septembre 2015	19 juin 2014
Genesis Trust ^{MD} II	10 septembre 2015	24 mars 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 septembre 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	14 septembre 2015	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	8 septembre 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	11 septembre 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	14 septembre 2015	13 juin 2014
Union Gas Limited	14 septembre 2015	4 décembre 2014
Union Gas Limited	14 septembre 2015	4 décembre 2014

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	2015-07-02 et 2015-07-06	330 billets	316 063 \$	1	1	2.3
Bonterra Resources Inc.	2015-07-06	2 083 350 unités accréditives et 6 527 274 actions accréditives	1 936 004 \$	9	0	2.3
Fitbit, Inc.	2015-06-23	22 387 500 actions ordinaires	4 658 109 \$	1	7	2.3
Genstar Capital Partners VII, L.P.	2015-06-26	85 000 000 d'intérêts de société en commandite	105 051 500 \$	2	1	2.3
Glaukos Corporation	2015-06-30	45 000 actions ordinaires	1 010 394 \$	1	5	2.3
iON Acquisition Corp.	2015-06-17, 2015-06-26 et 2015-06-29	3 176 000 actions ordinaires	3 912 685 \$	1	18	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
J.P. Morgan Structured Products B.V.	2015-06-30	650 billets	650 000 \$	3	1	2.3
Junex Inc.	2015-07-02	4 854 005 unités	5 041 123 \$	17	9	2.3
Medicure Inc.	2015-06-26	1 829 545 actions ordinaires	4 024 999 \$	1	6	2.3
Métaux BlackRock Inc.	2015-07-03	1 666 666 actions ordinaires	1 666 666 \$	1	0	2.3
Métaux BlackRock Inc.	2015-07-03	3 030 304 actions accréditives	5 000 002 \$	12	0	2.3
Milacron Holdings Corp.	2015-06-30	20 000 actions ordinaires	498 960 \$	1	0	2.3
Oceanus Resources Corporation	2015-06-19	6 250 000 unités	1 250 000 \$	2	40	2.3 / 2.5
Plaza Retail REIT	2015-06-25	6 000 obligations	6 000 000 \$	25	35	2.3
Ressources KWG inc.	2015-06-23	25 000 000 d'unités	375 000 \$	0	1	2.12
Ressources Nippon Dragon Inc.	2015-04-15	6 077 936 unités	486 235 \$	2	6	2.3
Ressources Nippon Dragon Inc.	2015-04-27	812 500 unités	65 000 \$	0	1	2.3
Ressources Nippon Dragon Inc.	2015-07-14	2 531 250 unités	202 500 \$	0	3	2.3
Ressources Sphinx Ltée	2015-06-22	100 000 actions ordinaires	5 000 \$	1	0	2.13

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Ressources Sphinx Ltée	2015-07-03	2 000 000 actions ordinaires	70 000 \$	0	1	2.13
Ressources Sphinx Ltée	2015-07-09	448 767 actions ordinaires	22 438 \$	3	0	2.14
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust II	2015-06-29	314 700 parts de fiducie	314 700 \$	4	13	2.3 / 2.9
SecureCare Capital Inc.	2015-07-02 et 2015-07-09	270 obligations de séries A, 235,332 de séries B, 85 de séries C, 105,77 de séries D, 1017 de séries E et 522,639 de séries F	2 235 741 \$	8	45	2.3 / 2.9
Solar Flow-Through 2015-I Limited Partnership	2015-06-29	Parts de société en commandite	1 516 800 \$	1	26	2.3
Solutions Extenway Inc.	2015-06-26	Déventures	800 000 \$	3	0	2.3
Summit Materials, LLC et Summit Materials Finance Corp.	2015-06-25	Billets	123 470 \$	1	0	2.3
The Greybrook Bloor West Trust	2015-06-29	93 134 parts de fiducie	9 313 400 \$	2	270	2.3
Titanium Transportation Group Inc.	2015-07-07	4 036 500 unités	11 504 025 \$	4	30	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
UBS AG, Jersey Branch	2015-06-25, 2015-06-26, 2015-06-29 et 2015-06-30	7 certificats	3 722 748 \$	2	5	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2015-07-01 au 2015-07-03, 2015-07-06 et 2015-07-07	25 certificats	8 988 240 \$	10	15	2.3
UMC Financial Management Inc.	2015-06-29	Participations dans une hypothèque consortiale	10 700 000 \$	2	7	2.3
Univar Inc.	2015-06-23	20 000 000 d'actions ordinaires	9 995 436 \$	1	5	2.3
Walton AB Southridge Investment Corporation	2015-06-25	45 845 actions ordinaires	458 450 \$	7	10	2.3 / 2.9

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».